



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
Famille DURRWELL La Chèvrerie du Felsenbach	NOM, prénom
Vallée du Florival	Adresse
68610 SENGERN	Code postal, commune
	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** : voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap, c'est quoi ? ».

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2022/2023.
Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit.
En cas de panier partagé, chaque consomm'acteur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap.

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'amap dont la composition est la suivante :

Panier fromage	Panier yaourt
1 fromage (au choix : frais, demi sec ou sec)	Yaourt à la carte (voir tableau plus bas)

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu toutes les semaines pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiquées.

La saison commence jeudi 10/02/22 et se termine jeudi 25/08/22, soit 26 paniers hebdomadaires.

Durée de la saison pour le consomm'acteur	La saison commence le 2022 et se termine le 25 août 2022 .
Nombre total de distributions	La saison correspond à distributions hebdomadaires.
Jours de distribution	Les distributions ont lieu tous les jeudis entre 18.00 et 18.45
Exceptions : la distribution ne sera pas assurée les jeudis 14 avril, 26 mai et 14 juillet.	Ces paniers ne sont pas comptabilisés dans le total des paniers de la saison, il n'y aura donc pas de paniers compensés.
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs – 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim

Possibilité de report de paniers

Si vous êtes absent à l'une ou l'autre des distributions et que vous ne pouvez pas faire retirer votre panier par un proche, vous pouvez, 3 fois au cours de la saison, reporter ou prendre par anticipation votre panier.

Pour bénéficier de cette disposition, vous devez prévenir le producteur au moins une semaine avant votre absence. Dans le cas contraire, conformément au règlement de ThurAmap, votre panier sera définitivement perdu et pourra être utilisé lors des animations de l'association.

En aucun cas, un panier non récupéré ne peut faire l'objet d'un remboursement.

LE PRIX ET LES PAIEMENTS : A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur, **par avance**, les chèques correspondant à toute la saison.

<input type="radio"/> Prix pour un panier : 3.50€ (1 fromage)	€ par semaine	Soit € pour la saison.		
<input type="radio"/> Prix pour deux paniers : 7.00€ (2 fromages)		X semaine			
Prix d'un yaourt	Nombre de yaourts désiré		Prix du panier	Nombre de distribution	Prix du panier pour la saison
1,20€	Ex : 6 x 1,20€	= 7,20€	7,20€	x 26	= 187,20€
1,20€ x 1,20€	=		x	=
<input type="radio"/> Prix total des paniers			Soit € pour la saison		
Chèques à l'ordre de			LA CHEVRERIE DU FELSENBACH		
Possibilité de paiement en 3 X			Fin des mois de février 2022 – mai 2022 – août 2022		
Dates d'encaissement des chèques					

Carte à points

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de fromages que votre panier hebdomadaire ou tester d'autres fromages que ceux que vous prenez habituellement ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats ni de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'amaap CHEVRERIE DU FELSENBACH, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 20€ et d'une valeur maxi de 60€**, sans date limite d'utilisation et renouvelable sous conditions.

Paieement direct au producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Conformément aux règles de fonctionnement de ThurAmap, le consommateur peut être sollicité pour participer aux distributions au cours de la saison.

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'amaap **CHEVRERIE DU FELSENBACH**

OUI

NON

Fait en 2 exemplaires à, le 2022 et signé par les parties.

Le producteur	Le consommateur
signature	signature

Pour toute information, rendez-vous sur www.thuramap.fr